



**Ouvert mardi dernier, et perturbés depuis Vendredi à cause du grave incendie qui a ravagé près de cinq étages de l'immeuble principal de l'Assemblée Nationale, les travaux de la dernière session de Novembre reprennent ce lundi à l'hémicycle de Ngoa Ekélé qui n'a pas été affecté par l'incendie. C'est ce qui ressort du communiqué rendu public et signé par le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale au terme d'une rencontre des membres du bureau de la chambre basse du parlement tenue samedi.**

Au cours de cette rencontre des membres du bureau de l'Assemblée Nationale, il en ressort également que les causes de l'incendie reste à déterminer. C'est ainsi qu'ils ont désavoué les propos du Ministre de la Communication et porte parole du Gouvernement Issa Tchiroma Bakary dans son interview accordée à la presse au lendemain de cet incendie où celui-ci avait écarté de manière formelle la thèse d'un incendie volontaire, provoqué par une main criminelle et expliquait que l'hémicycle était tout le temps gardé par des forces spécialisées, entraînées pour protéger ces lieux.

Pour l'opinion public, les propos du Ministre de la Communication sont jugés précipités et maladroits. C'est à ce sujet que Maître Lavoisier Tsapy, Avocat au barreau du Cameroun et conseiller juridique du Social Democratic Front (SDF) dans son interview accordée à la radio équinoxe, estime que le ministre n'avait pas qualité à se prononcer sur ce sujet lorsqu'il affirme que : « Oui je pense que la déclaration du ministre de la communication est précipitée

parce que, il ne lui revenait pas alors que les enquêtes sont ouvertes d'annoncer déjà les circonstances dans lesquelles l'incendie est intervenu, et s'agissant d'un accident de cette ampleur là que l'incendie de l'Assemblée National, il me semble que c'est les autorités judiciaires qui doivent se saisir de la question, enquêter et déterminer l'origine exacte de l'incendie. Au moment où le Ministre de la Communication fait cette déclaration, je constate que le Procureur de la république de Yaoundé centre administratif n'était pas encore saisi, ni même le Procureur de la région du Centre. Donc aucun de ces autorités n'était encore saisi de cette question parce que c'est eux qui doivent mandater les officiers de police judiciaire spécialisés dans les enquêtes des incendies pour déterminer les causes. Donc au moment où le Ministre de la Communication fait cette déclaration, il n'a aucun procès verbal, il n'a aucune enquête sur les mains. Donc je pense que c'est une déclaration qui n'avait pas sa place et qui était précipitée».

---